

Séance du Conseil Communal du 06 novembre 2017

Présidence : Mme Marie-Dominique Grobéty

Procès-verbal

Secrétaire : Guy de Viron

Ordre du jour

1. **Approbation de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès-verbal** de la séance du 02 octobre 2017
3. **Préavis No 11/17** : Rénovation du Centre sportif du Mottier (piscine (bâtiment E) et salle de gymnastique (bâtiment F)) – Demande de crédit d'ouvrage complémentaire
4. **Préavis No 12/17** : Collecteurs secteur « Etavez » - Demande de crédit complémentaire
5. **Préavis No 13/17** : Station de pompage En Budron – Remplacement des installations de pompage et réfections du bâtiment
6. **Postulat de M Jean-Marie Urfer** « Pour une politique de récolte des déchets verts encore plus cohérente »
7. **Interpellation de Mme Francine Etter** « Pour un quartier ouvert »
8. **Interpellation de M Christophe Blanc** concernant les chemins piétonniers
9. **Communication de la Municipalité**
10. **Communication de la Présidente et du bureau du Conseil**
11. **Propositions individuelles et divers**

La Présidente ouvre la séance à 20h15.

Après les présentations d'usage, la Présidente rappelle qu'il y a eu de grosses difficultés à transcrire certaines interventions de la dernière séance. Il faut penser à mettre le micro sur le menton ou tout près de la bouche, bien articuler car ceci est utile pour retranscrire le PV.

Suite à l'appel, 62 conseillers communaux sont présents.

Se sont excusés :

- *Mme Monica Roulin*
- *MM David Richard et Samy Sari Savas*

1. Approbation de l'ordre du jour

- *M Jean-Marie Urfer* souhaite placer l'interpellation sur la ressourcerie entre le point 8 et le point 9 de l'ordre du jour.

La présidente propose de la traiter dans les points divers.

2. Approbation du PV du Conseil communal du 02.10.2017

- *M Marc Maillard* suspecte qu'en page 4 du PV, le résultat du vote ne soit pas conforme.

La présidente demande au scrutateur, M Nicolas Mojon, s'il a une explication à ce sujet.

- *M Nicolas Mojon* reconnaît effectivement qu'il y a eu un petit couac de la part du bureau et que les chiffres réels sont : 37 voix contre, 13 acceptations et 3 abstentions.

A une large majorité, le PV avec la modification mentionnée est accepté avec remerciements à son auteur.

3. Préavis N°11/17 – Rénovation du centre sportif du Mottier (piscine et bâtiment E) et salle de gymnastique (bâtiment F) – Demande de crédit d'ouvrage

M Daniel Besson vient à la tribune lire le rapport de la commission ad hoc.

Mme Nadège Longchamp vient à la tribune lire le rapport de la CoFin. A la demande de la présidente, elle se concentre sur la conclusion dudit rapport.

La discussion est ouverte.

- *M Marc Maillard* apprécie de raccourcir les séances en se limitant à la conclusion des rapports des commissions. Il fait remarquer qu'il s'agit d'un travail effectué par les commissions. Il s'interroge juste sur la question des divers de la commission des finances comme la demande de subvention au canton.
- *M le municipal André Guex* répond qu'il a reçu une réponse ; le fond du sport n'entre pas en matière. La réponse reste pour l'instant négative.

La présidente répondra à *M Marc Maillard* sur la raison des raccourcis des rapports de commission dans les points divers.

La parole n'est plus demandée.

A l'unanimité le **préavis n° 11/17** est accepté tel que présenté.

4. Préavis N°12/17 – Collecteurs secteur « Etavez » - Demande de crédit complémentaire du CHF 70'954.65

Mme Arianne Annen Devaud vient lire à la tribune le rapport de la commission ad hoc.

M Philippe Vaucher est invité par la présidente à ne lire que la conclusion du rapport de la CoFin.

La discussion est ouverte.

- *Mme Isabel Taher-Selles* s'interroge sur la justification de la convocation d'une commission ad hoc pour traiter ce préavis en sus de la CoFin.
- *M le municipal Michel Odier* répond que la Municipalité a imaginé qu'il s'agissait principalement d'une question financière. En se référant au préavis lui-même, il n'y voit pas l'ombre d'une commission ad hoc qui néanmoins a été convoquée. C'est donc très volontiers qu'il a rencontré les deux commissions.
- *M Alfred Belet* se pose la question de qui a convoqué cette commission ad hoc. Est-ce le bureau ?

La présidente lui répondra plus tard.

La discussion n'est plus demandée.

A une large majorité le **préavis n° 12/17** est accepté.

5. Préavis N° 13/17 – Station de pompage de Budron – Remplacement des installations de pompage – Réfections du bâtiment – Demande de crédit de CHF 255'000.- (HT) et de CHF 34'000.- (TTC)

M Bertrand Martinelli vient lire à la tribune le rapport de la commission ad hoc.

M Remo Studer a fait lecture du rapport de la commission des finances.

La discussion est ouverte.

- *M le municipal Michel Odier* prend la parole. La commission des finances propose un amendement. La Municipalité est prête à se rallier à cet amendement pour autant que celui-ci soit amendé. La dernière fois (phrase) « Au lieu de prendre la somme directement dans la réserve générale la commission des finances » propose, par souci de transparence, de faire un prélèvement à la fin des travaux par le compte d'amortissement obligatoire bâtiment et précise à ce moment-là que l'amortissement obligatoire bâtiment n° 230 3312 sera donc porté au budget. Les travaux n'ont pas commencé. Le décompte ne sera pas prêt pour la fin de cette année. Il devrait être disponible l'année prochaine. On notera que cet amortissement figurera dans les comptes.
- *Mme Nadège Longchamp* approuve la proposition qui a été faite.
- *M Christophe Corbaz* suggère de d'abord voter sur l'amendement.

La présidente propose de voter sur l'amendement.

A une large majorité le préavis n° 13/17 est accepté.

- *Mme Virginie Dorthe* signale qu'il y a déjà eu un vote où il y avait unanimité. Auquel cas cela se répète, ce n'est pas tout à fait la même chose que de conclure « à une large majorité ».

A l'unanimité le **préavis n° 13/17** est accepté.

6. Postulat Jean-Marie Urfer « Pour une politique de récolte des déchets verts encore plus cohérente »

La présidente précise que ce postulat, ne figurant pas sur l'Intranet de la commune, est distribué sous forme papier et sera mis, par la suite, sur Intranet.

M. Jean-Marie Urfer vient lire son postulat à la tribune.

- *Monsieur le municipal Michel Amaudruz* précise que les déchets verts sont effectivement déjà récoltés une fois par semaine au porte à porte dans toute la commune y compris les immeubles. Il confirme que les propriétaires d'immeubles n'ont pas d'obligation de mettre à disposition de leurs locataires des containers à déchets verts. La Municipalité va étudier la problématique et fera une proposition.
- *M Jean-Marie Urfer* est satisfait de la volonté de prendre en charge ce postulat. Il propose de le renvoyer à la Municipalité.

A une large majorité le **postulat** « Pour une politique de récolte des déchets verts encore plus cohérente » est **renvoyé à la Municipalité**.

La présidente reconnaît, après vérification, qu'il n'y a pas besoin d'avoir cinq signatures pour déposer un postulat.

- *M Daniel Besson* s'interroge sur le fait qu'une partie des gens voudraient que ce postulat passe devant une commission avant d'être renvoyé à la Municipalité.

La présidente précise qu'elle vient de poser la question et signale que la Municipalité s'est exprimée. Si quelqu'un veut une commission, il faut la demander.

- *M Daniel Besson* demande s'il y a encore une votation à ce sujet.

La présidente confirme qu'il n'y en aura plus parce qu'elle veut éviter le même cafouillage que lors de la précédente séance. Elle répète les trois possibilités de traiter un postulat.

- *M Daniel Besson* n'a qu'une seule question. Il ne veut pas annuler le vote puisqu'une large majorité est satisfaite. Il lui semble qu'on loupe des étapes. Il suggère qu'une commission ait la possibilité de traiter un postulat avant d'être renvoyé à la Municipalité.

La présidente en prend note.

- *Mme Virginie Dorthé* interprète la situation comme suit : on a voté pour renvoyer le dossier à la Municipalité, alors que la Présidente considère que c'est aux membres du Conseil de faire la demande de renvoyer spontanément le postulat à une commission. Tandis que *M Besson* pense que c'est plutôt à la Présidente de proposer les trois choix précédemment évoqués. Par ailleurs, elle estime que cela rendrait service et fait remarquer qu'il n'est pas stipulé dans le règlement du Conseil qui doit renvoyer un postulat en commission ; si l'initiative vient de la part d'un conseiller ou de la Présidente.
- *M Jean-Marie Urfer* mentionne selon l'article 64 du règlement que, si un cinquième des conseillers le demandent, le postulat peut être envoyé en commission.

La Présidente rappelle le schéma proposé par *M Bertrand Martinelli* à ce sujet et encourage vivement les conseillers à s'y référer. En effet, elle estime que tous les membres du Conseil devraient maîtriser le traitement d'un postulat, d'une motion et d'une interpellation. Elle propose volontiers de changer la manière de faire et d'en discuter en fin de séance. Si quelqu'un veut rediscuter le postulat de *M Jean-Marie Urfer* et créer une commission, cela peut se faire, à condition qu'il y ait cinq conseillers. Rectification générale : un cinquième des conseillers communaux.

Apparemment, il n'y a pas de volonté de changement. La Présidente prend donc note pour pouvoir s'améliorer encore d'avantage. Elle signale à ce sujet, qu'elle s'est faite coacher pour cette séance par une personne qui est très au clair avec la conduite des séances de conseil.

7. Interpellation de Mme Francine Etter « Pour un quartier ouvert »

Mme Francine Etter vient lire son interpellation à la tribune.

- *M le municipal André Guex* informe que la Municipalité a déjà pris contact avec les différents protagonistes. Ce sont les propriétaires/voisins et non les locataires qui ont fait la demande (pose d'une barrière). La Municipalité y a répondu favorablement étant donné qu'elle agit en tant que pollueur-gêneur avec les parents d'élèves qui vont déposer les enfants et parquer leurs véhicules sur cette parcelle. Les propriétaires seront rencontrés cette semaine encore et les pétitionnaires d'ici la fin de l'année.
- *Mme Francine Etter* pose la question du financement de cette barrière.
- *M le municipal André Guex* répond que cette barrière a été financée dans le cadre de la rénovation du collège du Grand-Mont.
- *Mme Yolanda Muller-Chabloz* est surprise que la présence d'enfants soit considérée comme une pollution ; est-ce que le terme est vraiment bien choisi ?
- *M le municipal André Guex* répond que le problème réside dans le fait que les automobilistes vont squatter des places de parc dans le domaine privé et rassure que les enfants sont toujours les bienvenus.

8. Interpellation de M Christophe Blanc concernant les chemins piétonniers

M Christophe Blanc vient lire son interpellation à la tribune.

- *M le municipal Michel Odier* présume qu'il est admis tacitement que, conformément à l'Article 65 alinéa 2 du règlement, au moins 5 conseillers/ères soient d'accord que l'interpellation soit transmise à la Municipalité. Dans le cas présent, bien qu'il n'y ait qu'une signature, la Municipalité y répond volontiers. Le plan directeur et d'assainissement du réseau piétonnier date d'il y a vingt ans. Il est vrai que la Municipalité n'est pas restée les bras croisés durant cette période. Récemment, une responsable de l'UAPE du Grand Mont a déclaré que le chemin qu'empruntent les enfants entre l'UAPE et le Grand Mont était entièrement sécurisé. Etant donné qu'il s'agit d'un programme à long terme qui a démarré il y a 20 ans, il n'est pas possible aujourd'hui de répondre dans le détail, mais une réponse sera donnée pour la prochaine séance.

9. Communications de la Municipalité

Il n'y a pas de communication de la Municipalité.

10. Communications du Président et du Bureau du Conseil

La Présidente profite de rebondir sur la remarque de *M Marc Maillard* de tout à l'heure, le fait de résumer les rapports à leur conclusion. Selon l'article 69, al 4 du règlement du Conseil, on peut se contenter de lire la conclusion des rapports des commissions, qu'elles soient ad hoc ou permanentes. A la prochaine séance du Conseil, la Présidente souhaiterait, afin de gagner du temps, que le rapporteur des commissions ad hoc et permanentes ne lise plus que les conclusions ou alors fasse un résumé de son rapport. En effet, tous les documents sont sur Intranet et elle imagine que chaque conseiller en a pris connaissance.

- *M Marc Maillard* refuse personnellement cette proposition du bureau. D'abord, selon l'Art. 69, c'est sur la proposition d'une commission plutôt que celle du bureau que le rapporteur peut lire le tout ou une partie du texte. Ce n'est pas au Bureau d'en décider. Deuxièmement, si on dérange neuf personnes pour une séance de commission, voire plusieurs séances pour créer un rapport important et qui doit être signé par tous, c'est un peu prendre ce travail par-dessous la jambe que de le réduire à sa simple conclusion. Cette opposition est personnelle, mais il souhaite qu'elle soit partagée par l'ensemble du Conseil.

La Présidente entend bien les propos de *M Marc Maillard* et se permettra d'ouvrir la discussion dans les « Divers ».

Un autre point important pour la Présidente : le greffe a transmis les adresses des conseillers par e-mail à l'intention de l'association du JORAT PARK PERIURBAIN, pour une consultation participative. Que ceux qui ne veulent pas que cela se répète à l'avenir, informe le secrétaire qui le communiquera au greffe.

Pour continuer avec les « Divers », l'interpellation de *Mme Viviane Prats-Alvarez* y sera aussi mise.

Il y a aussi des brochures de la société EPURA : « **Step, en route vers le futur !** » qui se trouvent à disposition à l'entrée de la salle.

La présidente est obligée de se répéter : ne pas oublier d'envoyer les rapports des commissions, postulats, interpellations par mail au secrétaire. Apparemment, cela n'a pas été le cas pour tous les rapports. Et pose la question : est-ce que ça semble juste ?

- *Mme Nadège Longchamp* signale que dans le cadre de la CoFin, le rapport qui est remis au greffe n'a pas toujours l'entièreté des signatures. Les dernières personnes viennent signer au greffe. Est-ce que cela vaut la peine de l'envoyer au secrétaire s'il est incomplet ? Pour les commissaires, c'est un peu compliqué.

La Présidente souligne que c'est une question de procédure interne qu'il faudra mettre au point.

La dernière communication : la prochaine séance du Conseil se terminera par une agape offerte par la Municipalité au carnotzet.

11. Propositions individuelles et divers

Mme Viviane Prats-Alvarez vient lire son interpellation à la tribune : « *Ressourcerie, lutte contre le gaspillage. Pour la mise en place d'une ressourcerie dans le cadre de la déchetterie.* » (Voir annexe).

- *M le municipal Michel Amaudruz* remercie *Mme Prats Alvarez* pour sa proposition qui vient renforcer la position des responsables de la déchetterie, à savoir donner une seconde vie à des objets en bon état qui arriveraient à la déchetterie. Cela a déjà été soumis à la Municipalité qui a

donné son accord. L'étude va continuer et des aménagements seront faits à la suite d'une demande d'autorisation au service des constructions.

- *Mme Viviane Prats Alvarez* est satisfaite de cette réponse.
- *M Marc Maillard* revient avec son opposition ferme sur la proposition du bureau de se cantonner à la lecture unique des rapports de commissions, qu'elles soient ad hoc ou permanentes. Il propose le statut quo.
- *Mme Valérie Moreno* explique la raison de la décision du bureau. Lors de précédentes séances il s'est avéré que l'ordre du jour était chargé et donc la séance trop longue. Au vu du nombre de postulats et d'interpellations, il a été décidé finalement de délivrer le travail énorme des conseillers et de se limiter à lire les conclusions, puisque nous sommes tous censés avoir lu ça avant le Conseil. C'est plutôt dans l'esprit de simplifier la démarche et d'avoir beaucoup plus de temps pour traiter le travail des conseillers.
- *M Jean-Marie Urfer* propose que chaque commission puisse décider de ce qui vaut la peine d'être lu et par la suite, que cela soit du ressort du Conseil de décider et d'accepter ou non cette proposition. En fait, le gain de temps est une plus-value pour la discussion sur l'objet traité, plutôt qu'un moyen d'écourter la séance.
- *Mme Christine Menétrey* rejoint les dires de *M Marc Maillard* et trouve très intéressante la suggestion de *M Jean-Marie Urfer*. Chaque commission devrait décider de résumer sa présentation au cas par cas.
- *M Stéphane Leoni* veut éviter les redondances. Le nombre de fois qu'il a été relu la même chose par les deux commissions ! En effet, il serait bien qu'on ne relise qu'une fois, sans faire de favoritisme. Il faudra trouver une solution. C'est aussi la responsabilité de la commission de ne pas répéter le préavis et de faire un travail de concision pour éviter les doublons, les copiés-collés.
- *M Daniel Besson* trouve la proposition de *M Jean-Marie Urfer* très claire. On s'en tient à appliquer l'Art 69. C'est le Conseil qui doit modérer le rapporteur.

La présidente résume de la façon suivante : c'est donc aux commissions de décider de la manière dont ils vont rapporter.

- *M Marc Maillard* confirme que cela correspond tout à fait à l'Art 69 et que si cela est ainsi appliqué, c'est parfait.
- *M Alfred Belet* reformule son souhait qu'une réponse soit donnée à *Mme Taher-Selles* qui a demandé pourquoi une commission ad hoc a dû traiter le préavis n° 12. Et alors que la Municipalité ne demandait qu'une commission des finances.

La Présidente admet que dans ce cas-là, on aurait pu se passer d'une commission ad hoc, mais du moment qu'il y a un préavis, il y a une commission, ou pas forcément ? Une réponse l'intéresserait ! Est-ce que *M Nicolas Mojon* peut lui prêter main forte ?

- *M Alfred Belet* rappelle que le préavis demande un rapport de la commission des finances et pas du tout de la commission ad hoc.

La Présidente dit qu'il est agréable d'avoir un peu d'aide et que lorsque le bureau s'est réuni, cela n'a pas été mentionné.

- *M Alfred Belet* signale qu'il n'y a rien de grave.
- *M Corbaz* demande si ce serait possible que lors de la réception d'un prochain ordre du jour que les postulats soient mis sur Intranet afin que nous puissions les lire avant de prendre une décision. C'est vraiment dommage de devoir se prononcer sur des conclusions claires dont nous n'avons pas connaissance.

La Présidente admet que c'est une erreur et présente des excuses.

- *M Michel Ravessoud* a été extrêmement frappé par le sentiment d'insécurité qui prévaut dans le quartier de Rionzi. Cela serait dû à la présence de patients souffrant de toxicomanie, avec pour conséquence celle des dealers. On a également retrouvé lors de nettoyage de quartier des seringues usagées, avec des possibilités de contamination et des problèmes de vandalisme. Il se pose la question à trois niveaux :
 - 1) L'affectation des locaux occupés par les toxicomanes, ce qui ne correspond pas au plan d'affectation initial. Ils devaient être destinés à des locaux commerciaux. Il semblerait que ces locaux ont changé de propriétaires et sont désormais gérés par la gérance Bernard Nicod.
 - 2) Une structure d'accueil, mais sans qu'il y ait de modalités de prise en charge bien définie de toxicomanes par une fondation qui s'occupe essentiellement des EMS et qui n'a pas forcément les compétences pour pouvoir encadrer ces toxicomanes.
 - 3) L'attitude et le comportement de ces toxicomanes qui sont principalement responsables de ce sentiment d'insécurité. Suite à un tel avec la présidente de l'association de ce quartier, il s'est avéré que des habitants ont décidé de déménager et que 3 concierges ont déjà déménagé. En conclusion il demande quelle amélioration de la situation va entreprendre la Municipalité.
- *M le municipal Jacques Marchand* mentionne que dernièrement il n'a pas été trouvés de nouvelles seringues. Un travail de fond a été fait avec nos deux ASP, le poste de gendarmerie du Mont-sur-Lausanne ainsi qu'avec la Brigade STUP de la Police cantonale, respectivement la Police de sûreté. Des patrouilles et des surveillances ont été faites et nous ne sommes pas restés les bras ballants face à cette problématique. Les dealers qui montaient auparavant avec leurs petites affaires dans le bus ont été interpellés. C'est tout un travail de surveillance qui doit se faire pour prendre ces gens sur le fait et être sûr qu'ils soient porteurs de preuve. Avec la police de Lausanne (PJ) tout le monde travaille dans le même but.
- *M le municipal Christian Menétrey* rappelle que les contrats et les baux doivent être annulés, et qu'ils sont faits sur cinq ans, donc d'ici 2021 tout sera supprimé. Il précise qu'il s'agit de para-hôtellerie et d'hôtellerie.
- *M Michel Ravessoud* est content des choses qui ont été faites, mais le sentiment d'insécurité persiste. C'est très bien de faire des contrôles et de la surveillance. Peut-on les faire plus souvent ? Il est important de rencontrer les habitants pour expliquer la situation présente. Il reste un problème avec la Fondation EMS qui prend difficilement ou très partiellement en charge ces toxicomanes qui ne sont pas encadrés dès la fin de l'après-midi. Des interventions pourraient être faites pour que les directives en matière de prise en charge institutionnelle des toxicomanes soient respectées.
- *M Remo Studer* signale l'accrochage qui a eu lieu jeudi passé vers 17h00 en face de Penau avec l'intervention de la gendarmerie. Il souhaiterait en connaître la cause et les dégâts matériels. En tant qu'habitant des Montenailles il s'étonne du nombre d'accidents et s'inquiète pour la sécurité des enfants du quartier.
- *M le municipal Jacques Marchand* répond qu'il y a souvent des constats d'accidents effectués par la gendarmerie où les agents ASP sont engagés pour sécuriser les lieux. Dans le cas présent il ne connaît pas ce qui s'est passé. Cela a été traité directement par la gendarmerie. C'est un sujet très sensible ; les accidents, qu'il y ait des blessés ou pas, c'est une affaire de la gendarmerie. Il y a un constat d'accident, il y a un rapport qui est fait à l'adresse du procureur qui est le seul qui pourrait répondre. C'est une manière synthétique de répondre. Il n'empêche qu'un simple accident est relaté dans la presse. Il n'est pas renseigné à chaque accident. Il rencontre une fois par mois le responsable de la commune, le chef du poste ou son remplaçant pour une synthèse de ce qui s'est passé dans la commune.

- *M Arnaud Brulé* a juste une information à donner sur le Rionzi. La Municipalité a tenu une séance d'information publique il y a deux semaines, pour informer les habitants au sujet du projet de l'école. C'était la deuxième séance d'information qui concernait les aménagements extérieurs. Il remercie la Municipalité pour la démarche et se dit impressionné par la qualité du projet. Il espère que l'exécution soit conforme au projet.
- *M le municipal André Guex* apprécie les remerciements à leur juste valeur et trouve normal que la Municipalité cherche à informer les citoyens. Il confirme que le but est qu'à la fin, cela ressemble le plus fidèlement au projet.

La présidente fait remarquer que le Conseil n'était pas invité à cette deuxième séance d'information et l'aurait souhaité.

- *M le municipal André Guex* signale que l'information a été envoyée aux riverains du projet et mise sur le site Internet de la commune. Des flyers ont été mis à disposition à la réception de l'administration communale.
- *M Michel Chardonnens* s'exprime au sujet du dépôt de la pétition du Grand-Mont pour signaler que celle-ci est de la compétence municipale, selon l'Art 67 al 4 du règlement, sans passage par une commission, ainsi que sur le code rural et foncier 211.41, Art 45. Il en a informé le bureau du Conseil. Etant donné que la commission des pétitions est incompétente à traiter cet objet, elle ne sera pas consultée. La pétition doit être transmise, sans délai, à la Municipalité.

La séance est levée à 22h08.

Le Mont, le 15 novembre 2017

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Marie-Dominique Grobéty



Le secrétaire

Guy de Viron

Annexe :

- *Interpellation de « Ressourcerie, lutte contre le gaspillage »*



Postulat
Interpellation

Madame la Présidente
Messieurs les membres de la Municipalité
Mesdames et Messieurs les Conseillères et
Conseillers communaux

Pour la mise en place d'une ressourcerie dans le cadre de la déchetterie.

Vous le savez sans doute, l'écologie n'est pas seulement une mode, mais un réel changement de mentalité qui doit s'inscrire durablement dans des pratiques du quotidien cherchant à promouvoir une lutte contre le gaspillage et le développement de comportement responsable dans une perspective de respect des écosystèmes.

Plusieurs communes ont profité des déchetteries pour mettre en place des espaces citoyen permettant de mettre à disposition les objets, ustensiles, petits meubles et bouquins dont nous cherchons à nous débarrasser qui ne nous sont plus utiles, mais qui peuvent encore servir à d'autres.

Nous demandons donc à la Municipalité d'examiner la possibilité de mettre en place un abri couvert, permettant la dépose des ces objets utiles et en bon état afin de les mettre à disposition de ceux et celles qui en auraient l'utilité.

C'est une mesure modeste, mais qui permet de promouvoir l'idée d'une seconde ou troisième vie des objets avant leur recyclage, selon le principe des 4R (Réduire, Réparer, Réutiliser, Recycler). Cette mesure lutte contre le gaspillage trop souvent associé à nos modes de consommation.

Pour le Mont Citoyen

Viviane Prats

Arnaud Brulé

Jolanda Müller Chabloz
Stephanie Michlig Gonzalez

Jean-Marie Weyer

Jean-Pascal Cardeman

ROBERT IRRAUSCH

Elle Françoise

Catherine Roulet